



Groupe IMT
38-40 Avenue Marcel Dassault
37206 TOURS Cedex 03

Dijon Métropole
40, avenue du Drapeau
CS 17510
21075 DIJON Cedex

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUE EN PHARMACIE INDUSTRIELLE

ENTRE

Dijon Métropole, sise 40 avenue du Drapeau - CS 17510 - 21075 DIJON Cedex, représentée par son Président, François Rebsamen, dûment habilité par délibération du Bureau métropolitain en date du 21 novembre 2024 ;

Ci-après désignée par « Dijon Métropole » ou « la Métropole » ;

ET

Le Groupe IMT et son CFA l'Association EFIP (Ecole de Formation Initiale de l'Industrie Pharmaceutique), tous les deux sis au 38-40 Avenue Marcel Dassault à Tours, représentés par leur Directeur général, Hervé Galtaud ;

Ci-après désigné par les termes « le Groupe IMT », ou « le Bénéficiaire » ;

Tous deux désignés ci-après ensemble par « les Parties » ou « les Partenaires » ;

- Par courrier du 26/04/22, Monsieur Hervé Galtaud, Directeur général du Groupe IMT a sollicité un soutien pour implanter une usine-école de pharmacie industrielle sur notre territoire afin de rejoindre la dynamique engagée sur la filière d'excellence en santé. Principal institut national de formation des industries de santé formant 5 000 personnes par an, le Groupe IMT a pu bénéficier du soutien de Dijon Métropole pour implanter sa 7^{ème} usine école sur Dijon dans le Bâtiment ex. CEN sur la zone Mazen Sully, des locaux inaugurés le 1^{er} avril 2024
- Par courrier du 30/09/24, Monsieur Hervé Galtaud, Directeur général du Groupe IMT a sollicité un soutien pour implanter la 1ère phase de la plateforme pédagogique

pharmaceutique de son usine-école sur Dijon. Dans la perspective de son implantation définitive au sein du bâtiment Sully Santenov construit par le groupe Patriarche, Groupe IMT travaille aux prochaines étapes de son implantation qui visent à développer l'offre d'enseignement supérieur, en particulier dans les domaines des biothérapies et de la bioproduction, mais aussi des poudres pharmaceutiques avec le projet de filière nationale « Powder ON ».

- La politique de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de Dijon Métropole notamment sur ses filières d'excellence dont la santé, apporte son soutien aux projets structurants portés par les établissements d'enseignement supérieur.

CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT.

ARTICLE 1^{er} - OBJET

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par Dijon Métropole à la mise en œuvre du projet de plateforme pédagogique du Groupe IMT et définir les modalités de versement de cette participation.

ARTICLE 2 – CALENDRIER

La durée du projet est de 12 mois à compter du 01/01/2025.

Sauf disposition contraire, la présente convention est clôturée de pleins droits 4 ans après la date de fin des travaux prévue dans la convention.

ARTICLE 3 – FINANCEMENT DU PROJET

Le Groupe IMT et son CFA l'EFIIP s'engagent à mettre en œuvre le projet dans le délai de réalisation défini à l'article 2 :

- Une dotation de 50 000 € en investissement pour l'achat d'équipements de contrôle qualité et d'analytique des médicaments tout au long du processus de fabrication (matières premières, contrôles en cours de production, contrôles des produits finis avant leur libération)

Le Groupe IMT s'engage à faire la promotion de ce projet et du financement de Dijon Métropole au titre du Technopole Santenov dans le cadre de son soutien et la promotion des pôles d'excellence en recherche innovation appliquées en santé.

Le Groupe IMT devra aussi régulièrement tenir informé Dijon Métropole des évolutions du projet.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR DIJON METROPOLE

Dijon Métropole s'engage à verser une subvention de 50 000 € au Groupe IMT, au titre de la présente convention.

Le paiement de la subvention de Dijon Métropole, sera effectué selon les conditions ci-après :

- ➔ 50% d'acompte à la signature de la convention
- ➔ 50% de solde conditionné à la présentation d'un rapport final d'exécution du projet, d'un état récapitulatif de l'ensemble des aides publiques obtenues par le titulaire, d'un état récapitulatif des dépenses effectuées par le titulaire depuis la date de commencement des travaux, certifiée exact par le titulaire et visé par l'agent comptable pour le Groupe IMT, avec transmission des copies des factures acquittées.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Le Groupe IMT s'engage à employer l'intégralité de la subvention de Dijon Métropole au financement des éléments cités à l'article 3, objet de cette convention.

ARTICLE 6 – REVERSEMENT - RESILIATION

Dijon Métropole se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non-respect des conditions fixées par la présente convention, par le Groupe IMT.

Si les sommes versées au titre de la présente convention ne sont pas consommées dans leur intégralité, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon, seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux à Dijon, le

Pour Dijon métropole,

Le Président

François Rebsamen

Pour le Groupe IMT et son CFA l'EFIIP,

Le Directeur général

Hervé Galtaud

ANNEXE : LISTE DES MATERIELS FAISANT L'OBJET DE LA SUBVENTION

				Budget prévisionnel	
Dijon	Equipement	Sotax	Voluménomètre de tassement	1	5 500 €
Dijon	Equipement	Sotax	Test de friabilité	1	4 800 €
Dijon	Equipement	Sotax	Test de résistance à la rupture	1	7 800 €
Dijon	Equipement	Haver & Boecker	Tamiseuse de laboratoire	1	3 000 €
Dijon	Equipement	FisherScientific	Set de tamis d'analyse	1	3 000 €
Dijon	Equipement	Erweka	Test de désagrégation	1	6 000 €
Dijon	Equipement	Sartorius	Dessiccateur halogène	1	14 400 €
Dijon	Equipement	Memmert	Etuve de stabilité 32L	1	1 800 €
Dijon	Equipement	Pharmatest	Testeur d'écoulement	1	3 000 €
Dijon	Equipement	Sotax	Banc de dissolution	1	7 800 €
Dijon	Equipement	Watson Marlow	Pompe péristaltique	1	3 600 €
Dijon	Equipement	Sartorius	Balance de précision	3	7 200 €
Dijon	Equipement	Lamy	Viscosimètre ISO	1	8 400 €
Dijon	Equipement	Thermofisher	Set d'accessoires de contrôle (étalons, verrerie...)	1	6 000 €
Dijon	Equipement	Grosseron	Stéréomicroscope	1	17 700 €
			Total		
			100 000 €		